

MAIRIE DE PANNESSIERES
COMpte RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du vendredi 25 janvier 2018

Présents : Jean-Claude COMPAGNON, Gaël MONNERET, Maurice MONNET, Christophe MARION, Brigitte DOUVRE, Charles CHEVAILLER, Pascal SIMONET, Francine JACQUET.

Absents excusés : Sara GALLASSO, Nicolas GARCIN, Jean-François REHFUSS.

A été élu secrétaire : Jean-Claude COMPAGNON.

- **Approbation** du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 15 décembre 2017. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

- **Délibérations :**

N° 1 / 2018 : Réhabilitation de la salle haute du foyer. Le Conseil donne pouvoir au maire de demander les subventions qui permettraient de réaliser les travaux, notamment une amélioration phonique, une isolation thermique et la rénovation de l'installation électrique.

N° 2 / 2018 : Réfection de la toiture du lavoir de La Lième. Le Conseil donne pouvoir au maire de demander les subventions qui permettraient de réaliser les travaux : remplacement du toit un pan entôles par un toit double pan recouvert de tuiles sur des murs rabaissés.

N° 3 / 2018 : Le Conseil Communautaire d'E.C.L.A, en date du 20 décembre 2017, a émis un avis favorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'E.C.L.A.

Conformément à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'accord de la majorité qualifiée des communes membres d'E.C.L.A est requis, c'est-à-dire que les 2/3 des communes membres d'E.C.L.A représentant la moitié de la population ou la moitié des communes membres d'E.C.L.A représentant les 2/3 de la population, doivent émettre un avis favorable, ainsi que l'accord de la commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

A défaut de délibération d'une commune membre dans le délai de 3 mois après notification de la présente délibération, la décision de la Commune est réputée favorable.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- D'émettre à l'unanimité un avis défavorable à la demande d'adhésion de la Commune de Baume les Messieurs au sein d'E.C.L.A,
- Charge le Maire de transmettre copie de la présente délibération à Monsieur le Préfet du Jura, Monsieur le Président d'E.C.L.A et Monsieur le Maire de Baume Les Messieurs.

- **Questions diverses :**

- Travaux envisagés cette année.

Voierie

Les travaux de voierie concernant le chemin de La Badouillère et une partie du chemin de la Poste à La Lième sont de la compétence d'ECLA. A ce jour, rien n'est encore décidé pour l'année 2018.

Réalisation d'un abri.

Les élèves de La Lième utilisent les transports scolaires. Aujourd'hui, il n'existe pas d'abri pour les placer en relative sécurité lorsqu'ils attendent le bus.

Pour pallier cette carence, la municipalité envisage de réhabiliter l'ancien lavoir désaffecté dont un des pignons menace ruine et dont les tôles de la toiture sont rongées de rouille. Ce lavoir n'a aucune valeur patrimoniale.

Le conseil envisage donc de démolir en partie ce bâtiment et d'utiliser une portion des murs restants ainsi que la dalle au sol pour construire un abri.

Coût estimé de l'opération : 13050 €.

Réhabilitation de la salle du foyer.

Le bâtiment du foyer de Pannessières comporte deux salles. La salle du rez-de-chaussée vient d'être aménagée afin de permettre l'accès des personnes handicapées.

La salle de l'étage présente un état particulièrement dégradé. De plus, les techniques de construction utilisées dans les années soixante avaient deux défauts majeurs : une isolation thermique peu efficace et une utilisation du béton et de la brique qui produit une réverbération des sons.

La commune envisage de faire apposer au plafond et contre les murs un revêtement particulier qui doit briser cet effet phonique. Dans le même temps, elle fera réaliser l'isolation thermique du plafond, le changement des fenêtres et la reprise des peintures par ses propres services.

D'autre part, et afin que la salle retrouve un état de sécurité satisfaisant, l'installation électrique sera rénovée.

Coût estimé de l'opération : 21400 €.

Des demandes de subvention ont été envoyées à l'Etat et au Conseil Départemental. Ces travaux ne se feront que si ces demandes aboutissent et que le budget 2018 le permette.

- Point sur les permis de construire.

Le permis de construire déposé par Madame Essayan sur le terrain de la Chaumette a été accordé malgré les remarques du Conseil concernant le toit en terrasse. (Interdit par le PLU mais accepté par les services de l'Etat depuis la loi Grenelle 2 sur l'environnement.) Cependant, les couleurs des façades devront s'harmoniser avec celles des constructions voisines.

Le permis de construire d'une maison d'habitation déposé par Madame Le Mouel et Monsieur Chevailler sur les terrains de M. Gros, Route de la Terrasse, est en cours d'instruction.

Le permis de construire d'un hangar agricole déposé par M. Julien Compagnon sur un terrain situé à La Lième chemin de la Poste est en cours d'instruction.

- Point sur l'achat des terrains Mouillard : Un message de Maître Cerri confirme l'accord passé avec les différents vendeurs en décembre. Le coût de l'opération (terrains plus frais notariés) s'élèvera à 37675 €, en partie financé par la vente du terrain de La Chaumette.

- Questions d'actualité :

- Formation aux premiers secours : Pascal Putod envisage d'organiser une ou plusieurs séances de formation aux premiers secours. Les habitants seront prévenus par mail, documents déposés dans les boîtes aux lettres et affiches. Les inscriptions devront être faites en mairie avant le 5 février.

- Point sur le budget : Le maire présente le bilan comptable de l'exercice 2017 qui se solde par un excédent, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. (43000 €). Une réunion de la commission finances aura lieu au cours du mois de février.

- L'acte d'achat du terrain de Monsieur Chevillard situé aux Grands Vignes a été signé ce jour pour la somme de 890 € hors frais notariés.

- La soirée Gospel aura lieu en l'église du village le 16 mars prochain. Merci à l'association Loisirs et Culture qui prend en charge son organisation, au bénéfice du CCAS.

La séance est levée à 22 h 30.

Prochaine séance en fonction des événements.

Le maire : M. Monnet.